

Contrôle de bon fonctionnement Compte rendu de visite

Date du contrôle :

23/03/2011

1 Renseignements

Propriétaire de l'immeuble : **SERVAL**
Adresse : **La Creuse**
79800 SAINTE EANNE

Adresse de l'immeuble : **La Creuse**
79800 SAINTE EANNE

Locataires (le cas échéant) :

Nature des locaux : **Atelier**

Nombre d'occupants permanents : **Non déterminé**

Références cadastrales

Section : **ZI**
Parcelle(s) : **116**

Glossaire

EU : eaux usées

EV : eaux vannes (WC)

EM : eaux ménagères (cuisine, SdB, lave linge, ...)

EP : eaux pluviales

FTE : Fosse Toutes Eaux

FS : Fosse Septique

StBA : Station biologique à boues activées

BG : bac à graisses

RR : regard de répartition

RC : regard de contrôle

2 Filière d'assainissement

Date de mise en place de l'assainissement inconnue

(1974)

2.1 Collecte

Pas de regard de collecte visible avant le prétraitement

2.2 Prétraitement

EV : dirigées vers une fosse septique de volume inconnue qui est située dans le bâtiment au niveau des vestiaires, celle-ci serait suivi d'un préfiltre à pouzzolane indépendant non visible

EM : Pas de prétraitement de toutes les EM du bâtiment

2.3 Traitement

EV + EM : Pas de traitement de tous les effluents du bâtiment

Les eaux vannes prétraitées et les eaux ménagères brutes sont envoyées dans le réseau pluvial de l'entreprise sans être traitées

3 Constat

	Odeurs	Engorgement
Prétraitement	Non	Non
Traitement	-	-

Rejet	Vidange
Oui	Nv

	Critère		Risque sanitaire et/ou pollution
Fonctionnement du dispositif	Nature de la filière de traitement	EV : FS + Préfiltre + réseau EP EM : Réseau EP	Oui
	Odeurs	Non	
	Suintements d'eau	Non	
Impact sur le milieu et risque sanitaire	Rejet par infiltration	Oui	
	Rejet dans le milieu superficiel	Oui (supposé)	
	Densité de l'habitat	Dispersé	

4 Avis technique du SPANC

4.1 Dispositif de prétraitement :

- Avis favorable Avis favorable avec réserves Avis défavorable

Remarques / réserves :

Pas de prétraitement de toutes les EM du bâtiment

4.2 Dispositif de traitement :

- Avis favorable Avis favorable avec réserves Avis défavorable

Remarques / réserves :

Pas de traitement de tous les effluents du bâtiment

4.3 Avis général :

- Avis favorable Avis favorable avec réserves Avis défavorable

Remarques / réserves :

Voir réserves notées ci-dessus

Il faudrait effectuer une réhabilitation des ouvrages dans un délai maximum de 4 ans à partir d'une étude de sol réalisée par un bureau d'études agréé qui déterminera le type d'assainissement à mettre en place sur la parcelle (Liste de bureaux disponible en mairie)

Contrôle réalisé par : **Julien MINEAU**

Contrôle visé par :

Didier BONNANFANT
Responsable du service
assainissement

5 Conclusions

Priorité		Réhabilitation
Priorité 1 : urgent	P1	Filière inexistante / incomplète / défectueuse eaux usées partiellement collectées
Priorité 2	P2	Réhabilitation à envisager, avis réservé sur la pérennité du système
Priorité 3	P3	Réhabilitation sur de petits éléments (ventilation, préfiltre à changer) et / ou entretien à faire (vidange)
Bon fonctionnement	BF	Filière entretenue régulièrement et fonctionnant bien

L'installation est classé en

P1

(voir remarques Chapitre 4)

6 Interventions préconisées

Lors de la prochaine vidange de la FTE :

- Garder la facture.

- La remise en eau doit s'effectuer simultanément à la vidange.

- Rappel : le propriétaire est responsable de l'élimination des matières de vidange issues de son installation par un vidangeur agréé; celui-ci est tenu de remettre un document (facture...) précisant un certain nombre de points : destination des matières de vidange, bon de dépotage en station d'épuration, ... (voir règlement du SPANC).

Ce document sera demandé par le SPANC lors de sa prochaine visite

Réhabilitation du système d'assainissement non collectif.

Dans le cadre de la réhabilitation de votre installation, nous vous prions de bien vouloir en informer le SPANC.

Pour joindre le SPANC :

Communauté de communes Val de Sèvre
34 rue du Prieuré 79400 AZAY LE BRULE

Téléphone : 05.49.06.07.50

Courriel : spanc@cc-valdesevre.fr

Contrôle de bon fonctionnement Compte rendu de visite

Date du contrôle : 23/03/2011

1 Renseignements

Propriétaire de l'immeuble : **SERVAL**
Adresse : **La Creuse**
79800 SAINTE EANNE

Adresse de l'immeuble : **La Creuse**
79800 SAINTE EANNE

Références cadastrales

Section : **C**
Parcelle(s) : **667**

Locataires (le cas échéant) :
Nature des locaux : **Bureaux de direction**
Nombre d'occupants permanents :

Glossaire

EU : eaux usées
EV : eaux vannes (WC)
EM : eaux ménagères (cuisine, SdB, lave linge, ...)
EP : eaux pluviales
FTE : Fosse Toutes Eaux

FS : Fosse Septique
StBA : Station biologique à boues activées
BG : bac à graisses
RR : regard de répartition
RC : regard de contrôle

2 Filière d'assainissement

Assainissement réalisé en 1966 (selon informations de l'entreprise)

2.1 Collecte

Pas de regard de collecte visible avant le prétraitement

2.2 Prétraitement

EV : dirigées vers deux fosse septiques de volume inconnu, une des deux fosses n'est peut être plus en service

La deuxième fosse septique serait située sur la terrasse derrière les bureaux (ancienne maison d'habitation), celle-ci n'a pas pu être ouverte (regard scellé par la corrosion)

EM : Deux regards sont situés devant les bureaux sur la terrasse ceux-ci récupèreraient les eaux ménagères des bâtiments. Ces deux regards n'ont pas pu être ouverts pour les mêmes raisons que la fosse septique

2.3 Traitement

EV + EM : Méconnaissance du traitement en place et/ou de son existence

On suppose que le rejet de tous les effluents serait réalisé dans le réseau pluvial de l'entreprise comme la majorité des systèmes d'assainissement présents sur le site

3 Constat

	Odeurs	Engorgement
Prétraitement	Nv	Nv
Traitement	Nv	Nv

Rejet	Vidange
Nv	Nv

	Critère		Risque sanitaire et/ou pollution
Fonctionnement du dispositif	Nature de la filière de traitement	EV : 2 FS + Préfiltre ? + Réseau pluvial EM : ??? + Réseau pluvial	Oui
	Odeurs	Non	
	Suintements d'eau	Non	
Impact sur le milieu et risque sanitaire	Rejet par infiltration	Nv	
	Rejet dans le milieu superficiel	Nv	
	Densité de l'habitat	Dispersé	

4 Avis technique du SPANC

4.1 Dispositif de prétraitement :

- Avis favorable
 Avis favorable avec réserves
 Avis défavorable

Remarques / réserves :

L'ensemble des regards situés sur la terrasse n'a pas pu être ouverts afin de vérifier le bon fonctionnement des installations existantes
Prévoir la vidange de tous les systèmes de prétraitement

4.2 Dispositif de traitement :

- Avis favorable
 Avis favorable avec réserves
 Avis défavorable

Remarques / réserves :

Méconnaissance du traitement en place et/ou de son existence
Rejet supposé dans le réseau pluvial de l'entreprise

4.3 Avis général :

- Avis favorable
 Avis favorable avec réserves
 Avis défavorable

Remarques / réserves :

Voir réserves notées ci-dessus
Il faudrait effectuer une réhabilitation des ouvrages dans un délai maximum de 4 ans à partir d'une étude de sol réalisée par un bureau d'études agréé qui déterminera le type d'assainissement à mettre en place sur la parcelle (Liste de bureaux disponible en mairie)

Contrôle réalisé par :

Julien MINEAU

Contrôle visé par :

Didier BONNANFANT

Responsable du service
assainissement

5 Conclusions

Priorité		Réhabilitation
Priorité 1 : urgent	P1	Filière inexistante / incomplète / défectueuse eaux usées partiellement collectées
Priorité 2	P2	Réhabilitation à envisager, avis réservé sur la pérennité du système
Priorité 3	P3	Réhabilitation sur de petits éléments (ventilation, préfiltre à changer) et / ou entretien à faire (vidange)
Bon fonctionnement	BF	Filière entretenue régulièrement et fonctionnant bien

L'installation est classé en **P1** (voir remarques Chapitre 4)

6 Interventions préconisées

Lors de la prochaine vidange de la FTE :

- Garder la facture.

- La remise en eau doit s'effectuer simultanément à la vidange.

- Rappel : le propriétaire est responsable de l'élimination des matières de vidange issues de son installation par un vidangeur agréé; celui-ci est tenu de remettre un document (facture...) précisant un certain nombre de points : destination des matières de vidange, bon de dépotage en station d'épuration, . . (voir règlement du SPANC).

Ce document sera demandé par le SPANC lors de sa prochaine visite.

Réhabilitation du système d'assainissement non collectif.

Dans le cadre de la réhabilitation de votre installation, nous vous prions de bien vouloir en informer le SPANC.

Pour joindre le SPANC :

Communauté de communes Val de Sèvre
34 rue du Prieuré 79400 AZAY LE BRULE

Téléphone : 05.49.06.07.50

Courriel : spanc@cc-valdesevre.fr



Contrôle de bon fonctionnement Compte rendu de visite

Date du contrôle :

23/03/2011

1 Renseignements

Propriétaire de l'immeuble : **SERVAL**
Adresse : **La Creuse**
79800 SAINTE EANNE

Adresse de l'immeuble : **La Creuse**
79800 SAINTE EANNE

Locataires (le cas échéant) :
Nature des locaux : **Bâtiment Lavage Cuve**
Nombre d'occupants permanents :

Références cadastrales

Section : **C**
Parcelle(s) : **667**

Glossaire

EU : eaux usées
EV : eaux vannes (WC)
EM : eaux ménagères (cuisine, SdB, lave linge, ...)
EP : eaux pluviales
FTE : Fosse Toutes Eaux

FS : Fosse Septique
StBA : Station biologique à boues activées
BG : bac à graisses
RR : regard de répartition
RC : regard de contrôle

2 Filière d'assainissement

Date de mise en place de l'assainissement non déterminée

2.1 Collecte

Pas de regard de collecte visible avant le prétraitement

2.2 Prétraitement

EM + Eaux de Lavage Les eaux ménagères provenant d'une douche et d'un évier sont raccordées sur une fosse toute eaux de volume inconnu (supposé 3000 L environ)

Les eaux de lavage des cuves sont également dirigées dans cette fosse

Prévoir la vidange de la fosse par un organisme agréé

2.3 Traitement

EM + Eaux de Lavage La totalité des effluents sortants de la fosse sont envoyés dans le réseau pluvial de l'entreprise sans traitement

3 Constat

	Odeurs	Engorgement
Prétraitement	Non	Non
Traitement	-	-

Rejet	Vidange
Oui	Oui

	Critère		Risque sanitaire et/ou pollution
Fonctionnement du dispositif	Nature de la filière de traitement	FTE + Rejet réseau EP	Oui
	Odeurs	Non	
	Suintements d'eau	Non	
Impact sur le milieu et risque sanitaire	Rejet par infiltration	Oui (supposé)	
	Rejet dans le milieu superficiel	Nv	
	Densité de l'habitat	Dispersé	

4 Avis technique du SPANC

4.1 Dispositif de prétraitement :

- Avis favorable Avis favorable avec réserves Avis défavorable

Remarques / réserves :

Les effluents « domestiques » sont mélangées aux effluents d'origines industrielles
Prévoir la vidange de la fosse par un organisme agréé

4.2 Dispositif de traitement :

- Avis favorable Avis favorable avec réserves Avis défavorable

Remarques / réserves :

Pas de traitement de tous les effluents rejetés par la fosse toute eaux

4.3 Avis général :

- Avis favorable Avis favorable avec réserves Avis défavorable

Remarques / réserves :

Voir réserves notées ci-dessus
Il faudrait effectuer une réhabilitation des ouvrages dans un délai maximum de 4 ans à partir d'une étude de sol réalisée par un bureau d'études agréé qui déterminera le type d'assainissement à mettre en place sur la parcelle (Liste de bureaux disponible en mairie)

Contrôle réalisé par : **Julien MINEAU**

Contrôle visé par :

Didier BONNANFANT
Responsable du service
assainissement

5 Conclusions

Priorité		Réhabilitation
Priorité 1 : urgent	P1	Filière inexistante / incomplète / défectueuse eaux usées partiellement collectées
Priorité 2	P2	Réhabilitation à envisager, avis réservé sur la pérennité du système
Priorité 3	P3	Réhabilitation sur de petits éléments (ventilation, préfiltre à changer) et / ou entretien à faire (vidange)
Bon fonctionnement	BF	Filière entretenue régulièrement et fonctionnant bien

L'installation est classé en **P1** (voir remarques Chapitre 4)

6 Interventions préconisées

Lors de la prochaine vidange de la FTE :

- Garder la facture.
 - La remise en eau doit s'effectuer simultanément à la vidange.
 - Rappel : le propriétaire est responsable de l'élimination des matières de vidange issues de son installation par un vidangeur agréé; celui-ci est tenu de remettre un document (facture...) précisant un certain nombre de points : destination des matières de vidange, bon de dépotage en station d'épuration, ... (voir règlement du SPANC).
- Ce document sera demandé par le SPANC lors de sa prochaine visite.

Réhabilitation du système d'assainissement non collectif.

Dans le cadre de la réhabilitation de votre installation, nous vous prions de bien vouloir en informer le SPANC.

Pour joindre le SPANC :

Communauté de communes Val de Sèvre
34 rue du Prieuré 79400 AZAY LE BRULE

Téléphone : 05.49.06.07.50

Courriel : spanc@cc-valdesevre.fr

Val de Sèvre
Communauté de Communes

Contrôle de bon fonctionnement Compte rendu de visite

Date du contrôle : 23/03/2011

1 Renseignements

Propriétaire de l'immeuble : SERVAL
Adresse : La Creuse
79800 SAINTE EANNE

Adresse de l'immeuble : La Creuse
79800 SAINTE EANNE

Locataires (le cas échéant) :
Nature des locaux : Conciergerie
Nombre d'occupants permanents :

Références cadastrales

Section : C
Parcelle(s) : 667

Glossaire

EU : eaux usées
EV : eaux vannes (WC)
EM : eaux ménagères (cuisine, SdB, lave linge, ...)
EP : eaux pluviales
FTE : Fosse Toutes Eaux

FS : Fosse Septique
StBA : Station biologique à boues activées
BG : bac à graisses
RR : regard de répartition
RC : regard de contrôle

2 Filière d'assainissement

Date de mise en place de l'assainissement inconnue (supposé années 1970)

2.1 Collecte

Pas de regard de collecte avant le prétraitement

2.2 Prétraitement

EV : dirigées vers une fosse septique de volume inconnu située en dessous de la conciergerie dans un bâtiment de l'entreprise

La présence d'un préfiltre n'a pas pu être déterminé, la fosse septique n'est pas enterrée

Réaliser la vidange de la fosse par un organisme agréé

2.3 Traitement

EV : Méconnaissance de la direction prise par les effluents en sortie de fosse

A la vue des éléments on peut penser que le rejet s'effectuerait dans le réseau pluvial de l'entreprise comme la majorité des installations existantes sur le site

3 Constat

	Odeurs	Engorgement
Prétraitement	Nv	Nv
Traitement	Nv	Nv

Rejet	Vidange
Nv	Oui

	Critère		Risque sanitaire et/ou pollution
Fonctionnement du dispositif	Nature de la filière de traitement	EV : FS + ???	Nv
	Odeurs	Non	
	Suintements d'eau	Non	
Impact sur le milieu et risque sanitaire	Rejet par infiltration	Nv	
	Rejet dans le milieu superficiel	Nv	
	Densité de l'habitat	Dispersé	

4 Avis technique du SPANC

4.1 Dispositif de prétraitement :

- Avis favorable
 Avis favorable avec réserves
 Avis défavorable

Remarques / réserves :

La présence d'un préfiltre n'a pas pu être déterminé, la fosse septique n'est pas enterrée
Réaliser la vidange de la fosse par un organisme agréé

4.2 Dispositif de traitement :

- Avis favorable
 Avis favorable avec réserves
 Avis défavorable

Remarques / réserves :

Méconnaissance de la direction prise par les effluents en sortie de fosse
Rejet supposé dans le réseau EP sans traitement

4.3 Avis général :

- Avis favorable
 Avis favorable avec réserves
 Avis défavorable

Remarques / réserves :

Voir réserves notées ci-dessus
Dans le cas d'absence de traitement il faudrait effectuer une réhabilitation des installations dans un délai maximum de 4 ans à partir d'une étude de sol réalisée par un bureau d'études agréé qui déterminera le type d'assainissement à mettre en place sur la parcelle (Liste de bureaux disponible en mairie)

Contrôle réalisé par :

Julien MINEAU

Contrôle visé par :

Didier BONNANFANT

Responsable du service
assainissement

5 Conclusions

Priorité		Réhabilitation
Priorité 1 : urgent	P1	Filière inexistante / incomplète / défectueuse eaux usées partiellement collectées
Priorité 2	P2	Réhabilitation à envisager, avis réservé sur la pérennité du système
Priorité 3	P3	Réhabilitation sur de petits éléments (ventilation, préfiltre à changer) et / ou entretien à faire (vidange)
Bon fonctionnement	BF	Filière entretenue régulièrement et fonctionnant bien

L'installation est classé en **P1** (voir remarques Chapitre 4)

6 Interventions préconisées

Lors de la prochaine vidange de la FTE :

- Garder la facture.
 - La remise en eau doit s'effectuer simultanément à la vidange.
 - Rappel : le propriétaire est responsable de l'élimination des matières de vidange issues de son installation par un vidangeur agréé; celui-ci est tenu de remettre un document (facture...) précisant un certain nombre de points : destination des matières de vidange, bon de dépotage en station d'épuration, ... (voir règlement du SPANC).
- Ce document sera demandé par le SPANC lors de sa prochaine visite.

Réhabilitation du système d'assainissement non collectif.

Dans le cadre de la réhabilitation de votre installation, nous vous prions de bien vouloir en informer le SPANC.

Pour joindre le SPANC :

Communauté de communes Val de Sèvre
34 rue du Prieuré 79400 AZAY LE BRULE

Téléphone : 05.49.06.07.50
Courriel : spanc@cc-valdesevre.fr



Contrôle de bon fonctionnement Compte rendu de visite

Date du contrôle :

23/03/2011

1 Renseignements

Propriétaire de l'immeuble : SERVAL
Adresse : La Creuse
79800 SAINTE EANNE
Adresse de l'immeuble : La Creuse
79800 SAINTE EANNE

Références cadastrales

Section : C
Parcelle(s) : 667

Locataires (le cas échéant) :
Nature des locaux : Laboratoire
Nombre d'occupants permanents :

Glossaire

EU : eaux usées
EV : eaux vannes (WC)
EM : eaux ménagères (cuisine, SdB, lave linge, ...)
EP : eaux pluviales
FTE : Fosse Toutes Eaux

FS : Fosse Septique
StBA : Station biologique à boues activées
BG : bac à graisses
RR : regard de répartition
RC : regard de contrôle

2 Filière d'assainissement

Assainissement installé en 1981 environ

2.1 Collecte

Un regard de collecte est présent le long du laboratoire (passage d'une partie des EM)

2.2 Prétraitement

EV : dirigées vers une fosse septique de volume inconnu suivi d'un préfiltre à pouzzolane indépendant

EM : dirigées vers un bac dégraisseur de volume inconnu (volume important)

Une partie des EM du laboratoire sont rejetées vers un regard sans être passé dans le bac dégraisseur

Réaliser la vidange de la fosse et du bac dégraisseur par un organisme agréé et nettoyer le préfiltre

2.3 Traitement

EV + EM : La totalité des effluents est récupéré au niveau d'un regard de contrôle situé après le préfiltre à pouzzolane, ceux-ci sont envoyées ensuite sans traitement dans le réseau EP de l'entreprise

3 Constat

	Odeurs	Engorgement
Prétraitement	Non	Non
Traitement	-	-

Rejet	Vidange
Nv	Oui

	Critère		Risque sanitaire et/ou pollution
Fonctionnement du dispositif	Nature de la filière de traitement	EV : FS + Préfiltre + Pluvial EM : BAG + Pluvial EM : Pluvial	Oui
	Odeurs	Non	
	Suintements d'eau	Non	
Impact sur le milieu et risque sanitaire	Rejet par infiltration	Oui supposé	
	Rejet dans le milieu superficiel	Nv	
	Densité de l'habitat	Dispersé	

4 Avis technique du SPANC

4.1 Dispositif de prétraitement :

- Avis favorable Avis favorable avec réserves Avis défavorable

Remarques / réserves :

Une partie des EM du laboratoire ne sont pas prétraitées
Réaliser la vidange de la fosse et du bac dégraisseur par un organisme agréé et nettoyer le préfiltre

4.2 Dispositif de traitement :

- Avis favorable Avis favorable avec réserves Avis défavorable

Remarques / réserves :

Pas de traitement de tous les effluents du laboratoire

4.3 Avis général :

- Avis favorable Avis favorable avec réserves Avis défavorable

Remarques / réserves :

Voir réserves notées ci-dessus
Il faudrait effectuer une réhabilitation des ouvrages dans un délai maximum de 4 ans à partir d'une étude de sol réalisée par un bureau d'études agréé qui déterminera le type d'assainissement à mettre en place sur la parcelle (Liste de bureaux disponible en mairie)

Contrôle réalisé par :

Julien MINEAU

Contrôle visé par :

Didier BONNANFANT

Responsable du service
assainissement

5 Conclusions

Priorité		Réhabilitation
Priorité 1 : urgent	P1	Filière inexistante / incomplète / défectueuse eaux usées partiellement collectées
Priorité 2	P2	Réhabilitation à envisager, avis réservé sur la pérennité du système
Priorité 3	P3	Réhabilitation sur de petits éléments (ventilation, préfiltre à changer) et / ou entretien à faire (vidange)
Bon fonctionnement	BF	Filière entretenue régulièrement et fonctionnant bien

L'installation est classé en **P1** (voir remarques Chapitre 4)

6 Interventions préconisées

Lors de la prochaine vidange de la FTE :

- Garder la facture.

- La remise en eau doit s'effectuer simultanément à la vidange.

- Rappel : le propriétaire est responsable de l'élimination des matières de vidange issues de son installation par un vidangeur agréé; celui-ci est tenu de remettre un document (facture...) précisant un certain nombre de points : destination des matières de vidange, bon de dépotage en station d'épuration, ... (voir règlement du SPANC).

Ce document sera demandé par le SPANC lors de sa prochaine visite.

Réhabilitation du système d'assainissement non collectif.

Dans le cadre de la réhabilitation de votre installation, nous vous prions de bien vouloir en informer le SPANC.

Pour joindre le SPANC :

Communauté de communes Val de Sèvre
34 rue du Prieuré 79400 AZAY LE BRULE

Téléphone : 05.49.06.07.50

Courriel : spanc@cc-valdesevre.fr

Contrôle de bon fonctionnement Compte rendu de visite

Date du contrôle :

23/03/2011

1 Renseignements

Propriétaire de l'immeuble : **SERVAL**
Adresse : **La Creuse**
79800 SAINTE EANNE

Adresse de l'immeuble : **La Creuse**
79800 SAINTE EANNE

Références cadastrale

Section :

Parcelle(s) :

Locataires (le cas échéant) :

Nature des locaux : **Bâtiment Personnel Chauffeur**

Nombre d'occupants permanents :

Glossaire

EU : eaux usées
EV : eaux vannes (WC)
EM : eaux ménagères (cuisine, SdB, lave linge, ...)
EP : eaux pluviales
FTE : Fosse Toutes Eaux

FS : Fosse Septique
StBA : Station biologique à boues activées
BG : bac à graisses
RR : regard de répartition
RC : regard de contrôle

2 Filière d'assainissement

Assainissement mis en place en 2002 (informations de l'entreprise)

2.1 Collecte

Pas de regard de collecte visible avant le prétraitement

2.2 Prétraitement

EV + EM : dirigées vers une fosse toute eaux 5000 L (informations entreprise) avec préfiltre intégré

La ventilation haute de la fosse remonte le long du bâtiment

Réaliser la vidange de la fosse par un organisme agréé et nettoyer le préfiltre

2.3 Traitement

EV + EM : Pas de traitement de tous les effluents du bâtiment qui sont envoyées dans le réseau pluvial de l'entreprise

3 Constat

	Odeurs	Engorgement
Prétraitement	Non	Non
Traitement	-	-

Rejet	Vidange
Oui	Oui

	Critère		Risque sanitaire et/ ou pollution
Fonctionnement du dispositif	Nature de la filière de traitement	FTE + Préfiltre + Réseau EP	Oui
	Odeurs	Non	
	Suintements d'eau	Non	
Impact sur le milieu et risque sanitaire	Rejet par infiltration	Oui	
	Rejet dans le milieu superficiel	Oui supposé	
	Densité de l'habitat	Dispersé	

4 Avis technique du SPANC

4.1 Dispositif de prétraitement :

- Avis favorable
 Avis favorable avec réserves
 Avis défavorable

Remarques / réserves :

Réaliser la vidange de la fosse par un organisme agréé et nettoyer le préfiltre

4.2 Dispositif de traitement :

- Avis favorable
 Avis favorable avec réserves
 Avis défavorable

Remarques / réserves :

Pas de traitement de tous les effluents du bâtiment

4.3 Avis général :

- Avis favorable
 Avis favorable avec réserves
 Avis défavorable

Remarques / réserves :

Voir réserves notées ci-dessus

Il faudrait effectuer une réhabilitation des ouvrages dans un délai maximum de 4 ans à partir d'une étude de sol réalisée par un bureau d'études agréé qui déterminera le type d'assainissement à mettre en place sur la parcelle (Liste de bureaux disponible en mairie)

Contrôle réalisé par : **Julien MINEAU**

Contrôle visé par :

Didier BONNANFANT

Responsable du service
assainissement

5 Conclusions

Priorité		Réhabilitation
Priorité 1 : urgent	P1	Filière inexistante / incomplète / défectueuse eaux usées partiellement collectées
Priorité 2	P2	Réhabilitation à envisager, avis réservé sur la pérennité du système
Priorité 3	P3	Réhabilitation sur de petits éléments (ventilation, préfiltre à changer) et / ou entretien à faire (vidange)
Bon fonctionnement	BF	Filière entretenue régulièrement et fonctionnant bien

L'installation est classé en **P1** (voir remarques Chapitre 4)

6 Interventions préconisées

Lors de la prochaine vidange de la FTE :

- Garder la facture.
 - La remise en eau doit s'effectuer simultanément à la vidange.
 - Rappel : le propriétaire est responsable de l'élimination des matières de vidange issues de son installation par un vidangeur agréé; celui-ci est tenu de remettre un document (facture...) précisant un certain nombre de points : destination des matières de vidange, bon de dépotage en station d'épuration, ... (voir règlement du SPANC).
- Ce document sera demandé par le SPANC lors de sa prochaine visite.

Réhabilitation du système d'assainissement non collectif.

Dans le cadre de la réhabilitation de votre installation, nous vous prions de bien vouloir en informer le SPANC.

Pour joindre le SPANC :

Communauté de communes Val de Sèvre
34 rue du Prieuré 79400 AZAY LE BRULE

Téléphone : 05.49.06.07.50
Courriel : spanc@cc-valdesevre.fr

Contrôle de bon fonctionnement Compte rendu de visite

Date du contrôle :

23/03/2011

1 Renseignements

Propriétaire de l'immeuble : **SERVAL**
Adresse : **La Creuse**
79800 SAINTE EANNE

Adresse de l'immeuble : **La Creuse**
79800 SAINTE EANNE

Références cadastrale

Section : **C**
Parcelle(s) : **667**

Locataires (le cas échéant) :

Nature des locaux : **Sanitaire usine**

Nombre d'occupants permanents : **Non déterminé**

Glossaire

EU : eaux usées
EV : eaux vannes (WC)
EM : eaux ménagères (cuisine, SdB, lave linge, ...)
EP : eaux pluviales
FTE : Fosse Toutes Eaux

FS : Fosse Septique
StBA : Station biologique à boues activées
BG : bac à graisses
RR : regard de répartition
RC : regard de contrôle

2 Filière d'assainissement

Date de mise en place de l'assainissement non déterminée

2.1 Collecte

Pas de regard de collecte visible avant le prétraitement

2.2 Prétraitement

EV : dirigées vers une fosse septique de volume inconnu qui n'a pas pu être ouverte lors du contrôle afin de vérifier son bon fonctionnement ainsi que son remplissage (quantité de boues)

EM : Il n'y a pas d'eaux ménagères qui transitent dans cette partie du bâtiment, celles-ci sont dirigées vers une autre installation

L'existence d'un préfiltre après la fosse n'a pas pu être déterminé

2.3 Traitement

EV : Méconnaissance du traitement en place et/ou de son existence, en comparaison aux autres systèmes d'assainissements existants sur le site on peut supposer que le rejet des effluents soit effectué dans le réseau pluvial de l'entreprise

3 Constat

	Odeurs	Engorgement
Prétraitement	Nv	Nv
Traitement	Nv	Nv

Rejet	Vidange
Nv	Nv

	Critère		Risque sanitaire et/ ou pollution
Fonctionnement du dispositif	Nature de la filière de traitement	EV : FS + Préfiltre ? + ???	Nv
	Odeurs	Non	
	Suintements d'eau	Nv	
Impact sur le milieu et risque sanitaire	Rejet par infiltration	Nv	
	Rejet dans le milieu superficiel	Nv	
	Densité de l'habitat	Dispersé	

4 Avis technique du SPANC

4.1 Dispositif de prétraitement :

- Avis favorable
 Avis favorable avec réserves
 Avis défavorable

Remarques / réserves :

Le prétraitement n'a pas pu être visité
 L'existence d'un préfiltre après la fosse n'a pas pu être déterminé

4.2 Dispositif de traitement :

- Avis favorable
 Avis favorable avec réserves
 Avis défavorable

Remarques / réservés :

Méconnaissance du traitement en place et/ou de son existence

4.3 Avis général :

- Avis favorable
 Avis favorable avec réserves
 Avis défavorable

Remarques / réserves :

Voir réserves notées ci-dessus
 Il faudrait effectuer une réhabilitation des ouvrages dans un délai maximum de 4 ans à partir d'une étude de sol réalisée par un bureau d'études agréé qui déterminera le type d'assainissement à mettre en place sur la parcelle (Liste de bureaux disponible en mairie)

Contrôle réalisé par : **Julien MINEAU**

Contrôle visé par :

Didier BONNANFANT
 Responsable du service
 assainissement

5 Conclusions

Priorité		Réhabilitation
Priorité 1 : urgent	P1	Filière inexistante / incomplète / défectueuse eaux usées partiellement collectées
Priorité 2	P2	Réhabilitation à envisager, avis réservé sur la pérennité du système
Priorité 3	P3	Réhabilitation sur de petits éléments (ventilation, préfiltre à changer) et / ou entretien à faire (vidange)
Bon fonctionnement	BF	Filière entretenue régulièrement et fonctionnant bien

L'installation est classé en **P1** (voir remarques Chapitre 4)

6 Interventions préconisées

Lors de la prochaine vidange de la FTE :

- Garder la facture.
 - La remise en eau doit s'effectuer simultanément à la vidange.
 - Rappel : le propriétaire est responsable de l'élimination des matières de vidange issues de son installation par un vidangeur agréé; celui-ci est tenu de remettre un document (facture...) précisant un certain nombre de points : destination des matières de vidange, bon de dépotage en station d'épuration, ... (voir règlement du SPANC).
- Ce document sera demandé par le SPANC lors de sa prochaine visite.

Réhabilitation du système d'assainissement non collectif.

Dans le cadre de la réhabilitation de votre installation, nous vous prions de bien vouloir en informer le SPANC.

Pour joindre le SPANC :

Communauté de communes Val de Sèvre
34 rue du Prieuré 79400 AZAY LE BRULE

Téléphone : 05.49.06.07.50
Courriel : spanc@cc-valdesevre.fr

